

Titre : Politique antiraciste de IFM-SEI

MO propose la résolution : Présidium de IFM-SEI

Raisonnement et contexte :

Lors du précédent Congrès, les membres de IFM-SEI ont reconnu que le racisme et le racisme institutionnel existent à la fois au niveau mondial et au sein de notre mouvement. Le Congrès a voté en faveur d'une résolution appelant à des actions concrètes pour lutter contre le racisme et promouvoir des espaces inclusifs et sûrs dans toutes les structures de IFM-SEI. Plus précisément, la résolution a chargé le Présidium de

- Élaborer une politique de lutte contre le racisme assortie de procédures claires pour signaler les incidents racistes et y répondre ;
- coordonner la formation à la lutte contre le racisme tous les trois ans pour le présidium, le secrétariat et les animateurs de séminaires ; et
- Inclure des ateliers de lutte contre le racisme dans les activités de IFM-SEI.

Cette politique présente une compréhension commune du racisme, des engagements concrets pour toutes les parties du mouvement, des mécanismes clairs de rapport et de responsabilité, des exigences obligatoires en matière de formation et des pratiques éducatives fondées sur les valeurs de IFM-SEI.

La politique introduit également des systèmes de suivi et de retour d'information annuels afin de garantir qu'elle reste un outil vivant et évolutif. Elle met l'accent sur l'action, la responsabilité et la solidarité à tous les niveaux du mouvement.

Politique antiraciste de IFM-SEI

1. Introduction

Le Mouvement International des Faucons - Internationale Socialiste de l'Éducation (IFM-SEI) est un mouvement mondial d'organisations d'enfants et de jeunes ancré dans les valeurs socialistes. Nous croyons au pouvoir de l'éducation non formelle et de la participation démocratique pour favoriser l'esprit critique, l'autonomisation des jeunes et le changement social.

En tant que mouvement, nous reconnaissons la présence et l'impact continu du racisme, à l'échelle mondiale et au sein de nos propres structures. Le racisme sape nos principes fondamentaux et affecte négativement la participation, la sécurité et le bien-être des enfants, des jeunes et des bénévoles dans nos espaces.

Cette politique reflète notre engagement à démanteler activement le racisme sous toutes ses formes et à construire un mouvement véritablement inclusif.

2. Notre compréhension du racisme

Le racisme est complexe, multidimensionnel et systémique. Nous reconnaissons quatre types de racisme interdépendants :

- Racisme interpersonnel : Discrimination ou préjugés exprimés dans les interactions quotidiennes, tels que les microagressions, la violence verbale ou l'exclusion.
- Racisme institutionnel: Politiques ou pratiques au sein des organisations qui désavantagent certains groupes raciaux ou ethniques, intentionnellement ou pas.
- Racisme systémique : Les systèmes sociaux plus larges fondés sur l'inégalité raciale, dont les effets s'étendent à tous les secteurs (par exemple, l'éducation, la justice, les soins de santé).
- Le racisme structurel : L'interaction de tous les éléments ci-dessus, qui conduit à des hiérarchies raciales bien ancrées qui persistent dans le temps et dans l'espace.

Nous adoptons également une approche intersectionnelle, reconnaissant la façon dont le racisme se superpose à d'autres systèmes d'oppression tels que le sexisme, le capacitisme et le classisme.

3. Objectifs de la politique

- Établir des procédures claires applicables à la fois à IFM-SEI et à ses organisations membres pour identifier, signaler et traiter le racisme.
- Favoriser une culture organisationnelle qui donne la priorité à la justice raciale, à l'inclusion et à la représentation.
- S'assurer que tous les organisations membres ont accès à la formation et à des outils éducatifs pour permettre à leurs membres de lutter contre le racisme.
- Garantir la responsabilité et la transparence dans tous les efforts de lutte contre le racisme.

4. Engagements organisationnels

4.1. Rapports et responsabilité

- **Mécanisme de signalement** : Un formulaire numérique clair, multilingue et anonyme sera disponible tout au long de l'année.
- **Délai** : Les rapports doivent faire l'objet d'un accusé de réception dans les 7 jours et être résolus dans les 30 jours, à moins qu'une escalade ne soit nécessaire.
- **Protection** : Les personnes qui dénoncent le racisme seront protégées contre toute forme de représailles ou de conséquences négatives. Les signalements peuvent également être faits de manière anonyme si on le souhaite, afin que chacun se sente en sécurité et soutenu lorsqu'il s'exprime.
- **Transparence** : Des données annuelles anonymes seront publiées.

4.2. Sanctions

En fonction de la gravité, des mesures peuvent être prises :

- Médiation informelle (avec consentement)
- Avertissement formel
- Suspension temporaire de rôles ou d'événements
- Recommandation d'éloignement ou d'exclusion

Toutes les mesures seront guidées par le principe de la justice réparatrice⁽¹⁾ s.

4.3. Formation obligatoire

- Le présidium, le secrétariat et les animateurs doivent suivre une formation à la lutte contre le racisme tous les trois ans.
- Les modules de formation porteront sur le racisme systémique, l'intersectionnalité, l'altruisme et l'intervention des témoins.
- Les organisations membres locales recevront des versions adaptées et un soutien à la facilitation.

4.4. Éducation antiraciste

- Tous les séminaires, camps et événements de IFM-SEI doivent inclure au moins une activité ou une session de la boîte à outils "*Choisir l'antiracisme*" ou d'un matériel équivalent.
- L'éducation à la lutte contre le racisme doit être accessible, adaptée à l'âge des élèves et intégrée au programme scolaire, et non pas se limiter à des ateliers isolés.

5. **Rôles et responsabilités**

5.1. Présidium

- Assurer la direction politique de la lutte contre le racisme dans l'ensemble du mouvement.
- Il supervise la mise en œuvre intégrale de cette politique et son évaluation régulière.
- Rapports au Congrès sur les données relatives à la lutte contre le racisme.

5.2. Secrétariat

- Agit en tant que responsable opérationnel pour la mise en œuvre de cette politique.
- Gère les systèmes d'information et de suivi.
- Recevoir les plaintes et coordonner les réponses.
- Soutient la conception et la mise en œuvre de la formation obligatoire à la lutte contre le racisme.

¹La justice réparatrice est une approche axée sur la réparation des dommages causés par un comportement préjudiciable. Au lieu de punir uniquement la personne responsable, elle vise à responsabiliser, à apprendre et à guérir par le dialogue et l'action. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur les besoins de la ou des personnes concernées, d'encourager une réflexion approfondie de la part de la personne qui a causé le préjudice et d'œuvrer à la transformation - plutôt qu'à l'exclusion - lorsque cela s'avère approprié.

- Veille à ce que tous les événements et éducatifs comprennent des éléments antiracistes.

5.3. Organisations membres

- Doit adopter formellement cette politique ou élaborer une version nationale alignée sur ses principes fondamentaux.
- Partager les bonnes pratiques et les défis afin de contribuer à l'apprentissage au sein du mouvement.

6. Évaluation et suivi

Pour s'assurer que cette politique antiraciste est plus qu'une déclaration et reste un outil vivant et efficace, IFM-SEI s'engage à mettre en place les mécanismes suivants :

- **Audit annuel**

Le secrétariat, sous le contrôle du présidium, procédera à une évaluation annuelle des actions antiracistes dans l'ensemble du mouvement.

Il s'agira d'indicateurs quantitatifs (par exemple, le nombre de formations organisées, la diversité raciale dans la participation et le leadership) et de réflexions qualitatives (par exemple, des témoignages, des défis, des leçons apprises).

- **Boucles de rétroaction**

Après chaque événement, formation ou séminaire de IFM-SEI, les participants seront invités à remplir une enquête d'évaluation anonyme comprenant des questions sur l'inclusion, le racisme et la sécurité.

Le retour d'information sera analysé afin d'identifier les tendances, les lacunes et les préoccupations urgentes, et servira de base à la programmation future.

- **Examen et révision des politiques**

Cette politique fera l'objet d'une révision formelle tous les trois ans lors du congrès de IFM-SEI.

Les modifications de la politique doivent être approuvées par le Congrès et largement communiquées aux organisations membres.

7. Non-coopération et politique extérieure

IFM-SEI ne s'engagera pas ou ne s'associera pas avec des organisations, des bailleurs de fonds ou des institutions connues pour leurs pratiques ou leurs affiliations racistes.

Nous plaiderons en faveur de politiques publiques antiracistes et soutiendrons les campagnes menées par les communautés racialisées.

8. Conclusion

L'antiracisme doit aller au-delà de l'intention. Il s'agit d'une pratique quotidienne et d'une responsabilité collective. Avec cette politique, IFM-SEI s'engage à faire de l'antiracisme un élément central - et non optionnel - de notre identité, de nos programmes et de notre vision d'un monde juste.

Ensemble, nous construirons un mouvement mondial où chaque jeune sera vu, entendu, en sécurité et responsabilisé.